



# CENTRE MUSICAL ET INITIATIVES ARTISTIQUES

## ÉCOLE ASSOCIATIVE DE MUSIQUE ET DE DANSE DE L'ISLE-ADAM

Espace Culturel Michel Poniatowski, 1 chemin Pierre Terver 95290 L'ISLE-ADAM

Courriel/ Email : [cmia95290@outlook.fr](mailto:cmia95290@outlook.fr) retrouvez nous sur le site internet <https://www.cmia-95.fr/>

Siret : 350 959 904 00029 Code APE/NAF : 8552Z N° Waldec : W 953003305

### ADHESION ANNUELLE DANSE 2020 - 2021

1<sup>ère</sup> inscription

Réinscription

Nom et Prénom de l'adhérent : .....

Date de Naissance : .../...../.....

Nom, Prénom du représentant légal : .....

Adresse : .....  
.....

Code Postal : ..... Ville : .....

Tel. Portable<sup>1</sup> mère : ..... Tel. Portable<sup>1</sup> père : .....

Tel. Domicile : ..... Email<sup>1</sup> .....@.....

Nom et numéro de la personne à prévenir en cas d'urgence (si différent) : .....

**A cocher :**

MODERN JAZZ     CLASSIQUE     HIP HOP

Intitulé cours		Intitulé cours	
Intitulé cours		Intitulé cours	

J'autorise le CMIA à diffuser les photographies ou vidéos sur lesquelles j'apparais lors de mon cours ou d'une prestation musicale et chorégraphique du CMIA : OUI - NON (entourer votre choix).

J'ai bien noté que le règlement intérieur est affiché à l'espace culturel, téléchargeable depuis le site <https://www.cmia-95.fr/> et je m'engage à en respecter les dispositions.

Je m'engage à fournir un certificat médical avant le 30 septembre 2020.

**Total à payer €:**

(Joindre la plaquette tarifaire après avoir cocher vos choix si choix multiples)

Signature de l'adhérent ou de son représentant légal :

\_\_\_\_\_

<sup>1</sup> Les numéros de téléphone et adresse mail sont indispensables pour vous adresser des informations et prévenir en cas de modification / annulation de cours de dernière minute.

La Loi 78-11 du 6/01/1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites à ce formulaire par les personnes physiques. Elle leur garantit un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant. Aucun remboursement ne peut avoir lieu en cours d'année quelque en soit la raison.